



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB
DC N° 16.280***

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
des accueils de loisirs sans hébergement
« Librenjeux & Gimaj'in »
de la Ville de ROYAN
=°=°=°=°=***

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer à compter du 1er septembre 2016, les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement « Librenjeux & Gimaj'in », comme suit :

I – Les mercredis (pendant les périodes scolaires)

	PLEIN TARIF	REGIME GENERAL	CAF 1	CAF 2	TARIF REDUIT
<u>HORS COMMUNE</u>					
- Journée (avec repas)	11,90 €	10,85 €	6,70 €	9,20 €	8,85 €
- ½ Journée (sans repas)	7,75 €	6,95 €	3,60 €	5,60 €	5,35 €
<u>COMMUNE</u>					
- Journée (avec repas)	10,55 €	9,55 €	6,15 €	8,50 €	8,85 €
- ½ Journée (sans repas)	6,65 €	5,90 €	3,45 €	5,10 €	5,35 €

II – Les samedis et hors périodes scolaires

	PLEIN TARIF	REGIME GENERAL	CAF 1	CAF 2	TARIF REDUIT
<u>HORS COMMUNE</u>					
- Journée (avec repas)	15,45 €	13,85 €	7,30 €	11,20 €	10,65 €
- ½ Journée (sans repas)	7,75 €	6,95 €	3,60 €	5,60 €	5,35 €
<u>COMMUNE</u>					
- Journée (avec repas)	13,35 €	11,75 €	6,40 €	10,15 €	10,65 €
- ½ Journée (sans repas)	6,65 €	5,90 €	3,45 €	5,10 €	5,35 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7067 – Fonction 64 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 23 juin 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO